

**COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-01-08**  
**Séance du vendredi 20 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Emilie VELLETAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN & Jérôme BROC (12).

Etaient excusés : Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Brigitte CHARPIN & Françoise BOISSET / pouvoir à Anne BELLEMIN-LAPONNAZ (2).**

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 12 janvier 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

*BUDGET PRINCIPAL*  
**OBJET** : TARIF DU CIMETIERE

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1 Françoise BOISSET	13

👉 **Valide** le tarif ci-dessous, à partir du 1<sup>er</sup> février 2023, à ajouter aux 5 tableaux suivants qui sont sans changement.

Caveau préfabriqué, 4 / 6 places	4 000.00 €
----------------------------------	------------

Caveau préfabriqué, 2 / 3 places	3 000.00 €
----------------------------------	------------

Caveau en revente, suite à reprise de concession	2 m <sup>2</sup> : 1 000.00 €
	4 m <sup>2</sup> : 1 300.00 €
	5 m <sup>2</sup> : 1 500.00 €

CONCESSION	SURFACE en m <sup>2</sup>	COÛT en €
30 ans	2.40	132.00
	4.80	264.00
50 ans	2.40	168.00
	4.80	336.00
Caveau hors préfabriqué et revente	-	4 000.00

► **Columbarium**

CONCESSION	COÛT
15 ans	350.00 €
30 ans	550.00 €

► **Columbarium, dépositaire provisoire**

DUREE	COÛT par mois
De 1 à 3 mois	Gratuit
De 3 à 6 mois	15.00 €
De 6 à 9 mois	30.00 €

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire,  
Michel GRANGE

Le Maire,  
Alain COMBAZ

